

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 22 novembre 2023

Pôle emploi et l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne (ANMSM) renforcent leur collaboration pour répondre aux besoins en recrutement au sein des stations

À l'occasion du Salon des maires et des collectivités locales 2023, Pôle emploi et l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne (ANMSM) ont signé, ce jour, un protocole de partenariat afin de promouvoir les métiers de la montagne, faciliter le recrutement de saisonniers et trouver des solutions aux freins à l'emploi dans les stations de montagne.

Chaque hiver, les stations de montagne recrutent de nombreux emplois saisonniers parmi les 120.000 emplois directs et 300.000 emplois indirects que génère l'activité économique des stations. C'est par ailleurs 10 millions de touristes par saison qui sont attendus dans les stations de ski.

Cette coopération entre Pôle emploi et l'ANMSM vise à renforcer la visibilité des offres d'emploi des stations de montagne, déclencher auprès des demandeurs d'emploi l'envie de venir ou revenir à la montagne pour y travailler et trouver ensemble des solutions notamment en matière de logement afin qu'ils puissent plus aisément se positionner sur des postes dans les stations.

Ce protocole s'articule autour de quatre axes :

1. Mise en place d'une campagne de communication : « La montagne, ça vous gagne ! Et ça recrute ! »

Afin de promouvoir les métiers de la montagne auprès des demandeurs d'emploi et faciliter les campagnes de recrutement des saisonniers, Pôle emploi renouvelle avec l'ANMSM, pour la saison 2023-2024, la campagne de communication « La montagne, ça vous gagne ! Et ça recrute ! ».

2. Actions d'information pour favoriser l'emploi des saisonniers

Pour que la fin de la saison ne marque pas la fin de l'emploi, des actions d'information pourront être organisées par Pôle emploi, avec l'ensemble des acteurs concernés, pour informer les saisonniers des solutions de formation et d'emploi disponibles durant l'intersaison.

3. Référencement des solutions de logement pour les saisonniers

La question du logement est essentielle pour favoriser les recrutements et la mobilité géographique des saisonniers ne résidant pas sur le territoire. Ainsi, le gouvernement a prévu, dans sa feuille de route du « Plan Saisonniers », la création d'une plateforme recensant les offres de logements pour les saisonniers dans les parcs publics, associatifs ou sociaux en mobilisant de l'offre de services de Pôle emploi.

A ce titre, Pôle emploi a fait évoluer sa plateforme dédiée aux aides. Il s'agit de « mes-aides.pole-emploi.fr » qui **permet de centraliser et rendre visibles les offres de logements dans les parcs publics, associatifs ou sociaux pour les saisonniers, afin de leur permettre de trouver plus facilement et plus rapidement des logements à prix raisonnable.**

Testée depuis août 2023, elle sera déployée progressivement sur tout le territoire.

4. Mise en place d'un Lab national autour de la coordination des recrutements saisonniers

Ce Lab vise à coordonner efficacement les recrutements saisonniers hiver / été en réfléchissant notamment autour d'un calendrier harmonisé entre les stations de montagne et du littoral.

Il a pour objectif :

- d'identifier les problématiques liées au recrutement saisonnier dans les stations de montagne ;
- de diagnostiquer tous les enjeux liés et les freins associés aux recrutements saisonniers en s'appuyant entre autres sur les actions mises en place dans 22 agences de Pôle emploi ;
- d'élaborer des livrables et solutions concrètes en explorant un large éventail de possibilités pour satisfaire les besoins de recrutements saisonniers.

Pour Paul Bazin, directeur général adjoint en charge de l'offre de services à Pôle emploi : *« Avec ce protocole de travail, Pôle emploi renforce son engagement et sa mobilisation aux côtés de l'ANMSM afin de répondre aux besoins en recrutement au sein des stations de montagne. Notre objectif : donner une plus grande visibilité aux métiers de la montagne ; faire connaître l'ensemble des opportunités d'emploi qu'elle offre pour la saison qui est engagée et donner envie d'y travailler ! ».*

Pour Jean-Luc Boch, Président de l'ANMSM et Maire de la Plagne Tarentaise : *« Ce partenariat avec Pôle emploi, opérateur majeur du recrutement, est un signal fort adressé par les Maires des stations pour valoriser les emplois saisonniers en montagne. Il s'appuie sur les évolutions de ces dernières années en matière salariale et d'hébergement ».*

A propos de Pôle emploi :

Pôle emploi est l'opérateur public de référence du marché de l'emploi. Dans le cadre de sa mission de service public, l'établissement s'engage à garantir l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi et à répondre aux besoins de recrutement des entreprises. Pôle emploi s'appuie sur près de 900 agences de proximité et relais. Le site www.pole-emploi.org ou [@pole_emploi](https://twitter.com/pole_emploi) reçoit 42 millions de visites par mois.

À propos de l'ANMSM :

L'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne (ANMSM) fédère plus d'une centaine de stations de montagne réparties sur les 5 massifs français : Alpes du Nord et du Sud, Massif Central, Jura, Pyrénées et Vosges. Créée en 1946, l'ANMSM déploie son expertise auprès des pouvoirs publics pour valoriser les spécificités de ces communes en altitude sur les problématiques stratégiques liés à l'activité touristique.

Retrouvez l'actualité de l'ANMSM sur : www.anmsm.fr ou [Twitter/@anmsm](https://twitter.com/anmsm) et [LinkedIn/@anmsm](https://www.linkedin.com/company/anmsm)

CONTACTS PRESSE

Pôle emploi : Jennifer Reglain – 07 77 28 15 46 – jennifer.reglain@pole-emploi.fr

ANMSM : Océane Vilminot (Agence Coriolink) 07 84 90 83 16 - oceane.vilminot@coriolink.com